

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1325

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

449 008 499 RCS Toulouse.

GREEN VAL.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1543000.00 EUR.

Adresse : zone d'Activités les Clottes, 31360 Saint-Martory.

Précédent propriétaire : 382 354 322 RCS Auch. **AGENCE IMMOBILIERE ARAMIS.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : GREEN VAL Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : zone d'Activités les Clottes 31360 Saint-Martory Capital : 1543000.00 EUR Numéro unique d'identification : 449008499 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Société absorbée : AGENCE IMMOBILIERE ARAMIS Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 126 chemin de Mouchac 32390 Sainte-Christie Capital : 40000.00 EUR Numéro unique d'identification : 382354322 Lieu d'immatriculation : Auch. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 91254.48 EUR - passif de 0.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Aux termes de ce traité, la SARL AGENCE IMMOBILIERE ARAMIS ferait apport à titre de fusion-absorption à la SASU GREEN VAL, de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent son patrimoine, sans exception ni réserve ; l'universalité de patrimoine de la SARL AGENCE IMMOBILIERE ARAMIS devant être dévolue à la SASU GREEN VAL dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion. Les comptes de la SARL AGENCE IMMOBILIERE ARAMIS et de la SASU GREEN VAL, utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 31-03-2026, date des situations comptables intermédiaires. Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les apports de la SARL AGENCE IMMOBILIERE ARAMIS sont évalués à leur valeur comptable au 31-03-2026, arrêtée selon les méthodes définies dans le projet de traité de fusion. Le montant du boni de fusion prévu s'élève à 11 185,26 €. La date de réalisation de la fusion est fixée au 30 juin 2026. La SARL AGENCE IMMOBILIERE ARAMIS serait dissoute de plein droit, sans liquidation, et la SASU GREEN VAL serait subrogée purement et simplement d'une manière générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de la SARL AGENCE IMMOBILIERE ARAMIS, à la date de réalisation définitive de la fusion. Montant de la prime de fusion : 0.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 27.04.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société GREEN VAL : 13.05.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Toulouse). Pour la société AGENCE IMMOBILIERE ARAMIS : 27.05.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Auch)..